

# Le point sur l'adhésion syndicale

Diane Galarneau

Le syndicalisme en Amérique du Nord semble être à la baisse. Par exemple, aux États-Unis, on observe un déclin important du taux de syndicalisation, ce dernier étant passé de 23 % en 1980 à 16 % en 1990 (Riddell, 1993). Pour sa part, le Canada connaît un taux stagnant, ce dernier ayant oscillé entre 31 % et 33 % durant la même période. Dans ces deux pays, on a assisté à un déplacement de l'emploi du secteur des biens vers celui des services, autrement dit d'un groupe d'industries où les syndicats sont bien implantés à un autre où ils éprouvent encore aujourd'hui des difficultés de recrutement. Ce déplacement a créé des pressions à la baisse sur le taux de syndicalisation dans les deux pays, et si le taux canadien n'a pas diminué, c'est en raison du nombre important de syndiqués dans le secteur public.

Cependant, cette stabilité du taux de syndicalisation au Canada cache plusieurs modifications des caractéristiques démographiques et du marché du travail des syndiqués. Même si ces modifications reflètent en partie les changements subis par l'ensemble des travailleurs, elles se produisent parfois de façon plus marquée parmi les syndiqués. Par exemple, les femmes participent plus massivement au marché du travail, mais c'est parmi les syndiqués que leur participation s'est le plus accrue; si on observe un vieillissement de la main-d'oeuvre en général, celui-ci est légèrement plus marqué parmi les syndiqués; le déclin de l'emploi

dans l'industrie manufacturière a touché un nombre important de travailleurs, mais ceux qui étaient syndiqués l'ont été plus durement.

Après une brève revue historique du mouvement syndical canadien, cet article examinera d'une part la stagnation du taux de syndicalisation et ses causes à partir de données tirées de l'enquête menée conformément à la *Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers* (mieux connue sous l'acronyme CALURA). D'autre part, il passera en revue l'évolution des caractéristiques et de certains avantages du monde syndical. Ce dernier volet sera étudié à l'aide d'une source de données jusqu'ici peu exploitée, celle des enquêtes-ménages (voir *Deux sources de données sur les syndiqués*). En plus des caractéristiques démographiques des syndiqués, cette source permet d'examiner des variables rarement accessibles, telles que l'ancienneté, les heures de travail, le surtemps rémunéré et le salaire.

## Évolution de la syndicalisation au Canada

Pour remonter aux débuts du mouvement syndical canadien, il faut se rappeler qu'il est issu de l'industrialisation de l'économie survenue au début du siècle dernier. La croissance de la main-d'oeuvre dans le secteur industriel et la concentration accrue des entreprises de ce secteur ont favorisé le regroupement des travailleurs, ceux-ci étant de plus en plus nombreux à effectuer des tâches similaires. Les travailleurs spécialisés ont été les premiers à se regrouper devant la menace de la mécanisation de certaines de leurs tâches. En 1886 naissaient les deux grandes organi-

sations syndicales, la American Federation of Labor et sa contrepartie canadienne, le Congrès des métiers et du travail du Canada. En 1902, des nationalistes canadiens fondèrent la Fédération canadienne du travail, en réaction à l'importante influence américaine.

En dépit de ces mouvements, ce n'est que durant les années 20, en raison des pressions constantes en faveur de réformes sociales et économiques, que les principales revendications de ces groupes ont été entendues. On note en effet des améliorations importantes des conditions de travail et des revenus réels durant ces années (Rea, 1991).

La crise des années 30 et les difficultés économiques subséquentes ont toutefois freiné momentanément ces améliorations. En revanche, la période allant de 1940 à 1956 a vu pratiquement quadrupler les effectifs syndicaux. Parallèlement à cette recrudescence des effectifs, les différentes branches du mouvement syndical canadien tendaient à s'unifier, ce qui a favorisé l'adoption par les gouvernements de mesures législatives en faveur des travailleurs et contribué à raffermir l'influence et le prestige du mouvement syndical.

À partir de 1956, les effectifs ont augmenté plus lentement, à la fois parce que le bassin de travailleurs semi-spécialisés, les mieux disposés à se syndiquer, diminuait et que le nombre de cols blancs, moins enclins à se regrouper, augmentait. L'expansion de l'emploi dans la fonction publique fédérale, dans plusieurs gouvernements provinciaux, de même que dans certaines industries à niveau traditionnellement élevé de syndicalisation (dont celui de l'automobile) a contribué

---

*Diane Galarneau, en congé, est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. Pour plus de renseignements sur cet article, communiquer avec Nathalie Noreau au (613) 951-4607.*

## Deux sources de données sur les syndiqués

CALURA est demeurée longtemps la principale source de données sur les travailleurs syndiqués. Cette source offre cependant peu d'information sur les caractéristiques démographiques et du marché du travail des syndiqués. Aussi, la présente analyse a élaboré une série à partir de deux enquêtes-ménages (EM) qui, depuis plus de 10 ans, ont permis de recueillir des informations sur l'emploi de même que sur l'adhésion syndicale : l'Enquête sur l'adhésion syndicale de 1984 et l'Enquête sur l'activité, de 1986 à 1990.

L'adhésion syndicale dans les enquêtes utilisées pour produire la série sur les syndiqués était déterminée d'après les deux questions suivantes :

1. *Dans le cadre de votre emploi, étiez-vous membre d'un syndicat ou d'un autre groupe qui négociait collectivement avec votre employeur?*
2. *Même si vous n'étiez pas membre d'un syndicat, votre rémunération était-elle assujettie à une convention collective négociée par un syndicat ou par un autre groupe?*

L'existence de deux questions rend possible le calcul de deux taux, l'un basé uniquement sur la première question et l'autre basé sur les deux questions. Dans ce dernier cas, il s'agit d'un taux de couverture par une convention collective par opposition à un taux de syndicalisation. Ces deux taux reflètent donc une distinction qui existe dans le monde du travail : toutes les personnes syndiquées sont couvertes par une convention collective, alors que certains travailleurs couverts par une convention

collective ne sont pas membres d'un syndicat. Le taux de couverture est habituellement de 4 à 5 points de pourcentage plus élevé que le taux de syndicalisation tiré des enquêtes-ménages.

### Taux de syndicalisation selon CALURA et les enquêtes-ménages (EM) et taux de couverture selon les EM

	Taux de syndicalisation		Taux de couverture
	CALURA *	EM	EM
	%		
1984	34,5	37,9	42,5
1985	33,8	..	..
1986	34,1	35,6	40,1
1987	33,3	34,1	38,8
1988	33,7	34,8	39,3
1989	34,1	35,9	40,6
1990	34,7	35,2	39,5

Sources : CALURA, Enquête sur l'adhésion syndicale et Enquête sur l'activité

\* Ce taux correspond au taux non révisé de CALURA, soit celui basé sur les estimations de l'EPA non repondérées en fonction des estimations du Recensement de 1991. Nous avons conservé ce taux uniquement pour ce tableau puisque les estimations des EM ne sont pas repondérées non plus.

Le taux de syndicalisation basé sur les enquêtes-ménages est systématiquement plus élevé que celui de CALURA. Plusieurs raisons peuvent expliquer cet écart, dont :

- Ces deux sources ont une période de référence légèrement différente : pour CALURA, il s'agit du 31 décembre de chaque année, alors que pour les enquêtes-ménages, la pé-

riode de référence correspond à la semaine de référence de l'EPA du mois de décembre des années 1984 et 1986 à 1990 (habituellement la semaine comprenant le 15 du mois).

- CALURA est un recensement des syndicats de 100 membres et plus, alors que les enquêtes-ménages sont basées sur un échantillon n'imposant aucune limite quant au nombre de membres.
- La série basée sur les enquêtes-ménages restreint l'âge des travailleurs rémunérés entre les bornes «17 et 69 ans» inclusivement<sup>1</sup>. Pour CALURA, il n'existe pas de telle limite d'âge.
- Les chômeurs et les pensionnés peuvent appartenir à un syndicat. Ils sont inclus dans CALURA, mais en raison de la définition des travailleurs rémunérés utilisée dans les fichiers des enquêtes-ménages, ils en sont exclus.
- Le dénominateur servant au calcul du taux de syndicalisation – le nombre de travailleurs rémunérés – est différent selon que l'on utilise CALURA ou les EM. Dans le premier cas, le nombre de travailleurs rémunérés provient de l'Enquête sur la population active du mois de décembre de chaque année, alors que les EM produisent leurs propres comptes de travailleurs rémunérés, lesquels ne correspondent pas nécessairement à celui de l'EPA.

Le présent article porte uniquement sur le taux de syndicalisation puisque CALURA ne fournit pas de données sur le taux de couverture.

à une croissance légère et soutenue de l'effectif syndical vers le milieu des années 60 (Eaton, 1976)<sup>2</sup>.

De 1966 à 1993, les effectifs syndicaux ont doublé, alors que le taux de syndicalisation n'a que peu évolué, oscillant entre 31 % et 33 % (tableau 1). C'est qu'en fait près

des deux tiers de la croissance totale de l'emploi durant cette période (5,5 millions) s'est faite au profit des non-syndiqués, lesquels ont augmenté de 3,6 millions. L'adhésion syndicale des femmes n'en a pas moins quintuplé, alors que leur taux de syndicalisation

doublait presque, passant de 16 % à près de 30 %. Les hommes ont quant à eux connu un léger recul de leur taux de syndicalisation, lequel est passé de 38 % à 35 %, et une croissance de leurs effectifs de seulement 39 %.

Tableau 1  
Effectifs syndicaux et taux de syndicalisation selon le sexe

Année	Effectifs syndicaux			Taux de syndicalisation *		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
	en milliers			%		
1966	1 881	1 558	323	30,8	38,4	15,9
1967	2 056	1 654	402	33,2	40,9	18,7
1968	2 142	1 705	438	33,0	40,1	19,5
1969	2 215	1 746	468	33,0	39,6	20,2
1970	2 228	1 714	513	32,6	38,3	21,7
1971	2 319	1 761	557	31,4	36,6	21,6
1972	2 355	1 780	575	31,9	37,9	21,4
1973	2 552	1 917	635	32,6	38,6	22,1
1974	2 645	1 968	676	32,6	38,6	22,4
1975	2 701	1 990	711	31,8	37,0	22,9
1976	2 736	1 986	750	31,2	37,6	22,4
1977	2 785	2 003	781	31,2	37,4	22,6
1978	2 872	2 038	834	30,8	37,0	22,7
1979	2 987	2 101	886	30,8	37,2	22,7
1980	3 048	2 120	928	30,5	36,7	22,9
1981	3 108	2 133	975	31,0	37,5	23,3
1982	2 997	2 016	981	31,3	37,8	24,0
1983	3 335	2 155	1 180	33,5	39,2	27,5
1984	3 381	2 169	1 210	33,2	37,6	27,4
1985	3 435	2 181	1 253	32,5	36,7	27,1
1986	3 551	2 250	1 301	32,7	36,9	27,3
1987	3 614	2 261	1 353	32,0	36,0	27,0
1988	3 717	2 311	1 406	32,1	36,1	27,2
1989	3 826	2 314	1 511	32,5	36,0	28,2
1990	3 841	2 288	1 552	33,1	36,6	29,1
1991	3 825	2 249	1 576	33,4	36,7	29,6
1992	3 803	2 211	1 587	33,2	36,1	29,8
1993	3 768	2 167	1 601	32,6	35,0	29,8

Sources : CALURA et Enquête sur la population active

\* Le taux de syndicalisation est le ratio du nombre de travailleurs syndiqués et du nombre de travailleurs rémunérés.

## Stagnation du taux de syndicalisation

Le glissement des emplois du secteur des biens vers celui des services est un fait bien connu auquel on attribue en grande partie la responsabilité de la stagnation du taux de syndicalisation<sup>3</sup>. De 1976 à 1992, on observait à la fois un déclin de l'emploi dans le secteur des biens (la proportion de l'ensemble des travailleurs rémunérés dans ce secteur étant passée de 32 % à 24 %) et une chute du taux de syndicalisation, qui est passé de 43 % à 38 % (tableau 2)<sup>4</sup>. Ce déclin était en grande partie attribuable à l'industrie manufacturière, dont la proportion de travailleurs rémunérés est passée de 22 % à 16 % et où le taux de syndicalisation est passé de 43 % à 33 %.

En revanche, le secteur des services accroissait son importance tant sur le plan de l'emploi total – la proportion de ce secteur dans l'emploi total étant passée de 68 % à 76 % de 1976 à 1992 – que sur celui de la syndicalisation. D'ailleurs, le taux de syndicalisation dans ce secteur est passé de 26 % à 32 %<sup>5</sup>. Les syndicats étaient surtout présents dans les services publics, alors que c'est dans les services privés<sup>6</sup> que la croissance de l'emploi a été la plus importante – en fait, 62 % de la croissance totale du nombre de travailleurs rémunérés entre 1976 et 1992 était attribuable à ces industries. En 1976, les services privés constituaient 33 % des emplois rémunérés comparativement à 40 % en 1992, année où leur taux de

syndicalisation était toujours sous la barre des 10 %. À titre de comparaison, le taux de syndicalisation dans l'administration publique est passé de 69 % à 75 %.

Si le taux de syndicalisation stagne, c'est donc que le bastion des travailleurs syndiqués, soit principalement celui de l'industrie manufacturière, est en déclin, alors que les nouvelles entreprises mettent du temps à se syndiquer. Cela serait attribuable au fait que les syndicats sont moins bien adaptés aux caractéristiques des entreprises qui connaissent le plus de croissance d'emploi, c'est-à-dire des entreprises de petite taille, regroupant une main-d'oeuvre peu homogène formée en plus grande partie de femmes et ayant par conséquent des formes d'emploi souvent atypiques (temps partiel, temporaire) (Bélanger et Murray, 1994; Krahn, 1995). Les besoins et les attentes de ce nouveau groupe seraient donc différents de ceux du syndiqué type des années 60 et 70, soit un homme travaillant à temps plein dans une grande entreprise manufacturière.

Outre ce déplacement des emplois, la stagnation du taux de syndicalisation tient parfois à la difficulté des syndicats à fonctionner dans un système de gestion renouvelée (Trudeau et Veilleux, 1995). Contrairement à la gestion traditionnelle qui entretient parfois un climat de confrontation entre la direction et les employés, et engendre des conventions collectives souvent rigides, la gestion renouvelée, basée sur une confiance mutuelle, tend à favoriser l'engagement et la collaboration des employés dans l'entreprise et à rendre plus flexible la répartition des tâches. Cela afin de mieux faire face à la concurrence accrue des entreprises en cette ère de mondialisation des marchés. Les employés de ces entreprises seraient donc moins enclins à se syndiquer.

Tableau 2  
Taux de syndicalisation selon l'industrie

	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
	%								
<b>Ensemble des industries *</b>	<b>31,2</b>	<b>31,2</b>	<b>30,8</b>	<b>30,8</b>	<b>30,6</b>	<b>31,0</b>	<b>31,3</b>	<b>33,5</b>	<b>33,2</b>
Secteurs des biens	43,4	44,6	41,9	41,4	41,3	41,9	42,5	40,7	36,7
Agriculture	0,3	0,4	0,1	0,4	0,4	0,3	0,2	0,2	1,1
Autres industries primaires	43,2	41,0	37,7	34,2	33,0	37,7	33,1	32,0	30,6
Industries manufacturières	43,3	44,2	42,2	42,4	41,6	42,5	42,5	40,2	37,6
Construction	54,1	56,6	52,1	50,3	55,3	51,5	59,4	60,1	45,9
Secteur des services	25,6	25,3	25,8	26,0	25,9	26,4	27,1	30,8	31,9
Transports et communications **	49,7	51,0	49,3	48,2	50,9	50,9	51,6	57,0	54,4
Commerce	8,1	7,8	7,3	7,9	8,6	8,5	8,6	8,7	9,4
Finances, assurances et affaires immobilières	2,6	2,2	2,2	2,3	2,4	2,7	2,9	2,4	2,6
Services †	21,9	21,5	22,9	22,9	23,3	24,5	25,2	32,4	35,5
Administration publique	68,9	66,9	72,0	74,0	65,5	66,3	66,0	69,4	69,3
	%								
	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	
<b>Ensemble des industries *</b>	<b>32,5</b>	<b>32,7</b>	<b>32,0</b>	<b>32,1</b>	<b>32,6</b>	<b>33,1</b>	<b>33,4</b>	<b>33,2</b>	<b>33,2</b>
Secteur des biens	35,9	37,5	36,1	36,2	36,4	37,4	38,1	37,6	
Agriculture	1,1	1,2	1,1	1,8	1,9	1,7	1,7	1,6	
Autres industries primaires	30,5	33,5	34,6	31,9	33,2	33,4	35,5	36,0	
Industries manufacturières	36,5	36,8	35,4	35,0	34,6	34,9	34,5	33,4	
Construction	45,8	51,7	48,5	50,0	50,4	56,3	60,7	61,7	
Secteur des services	31,1	30,9	30,4	30,5	31,2	31,7	31,9	31,8	
Transports et communications **	51,0	54,2	54,4	53,5	51,0	52,3	52,6	50,6	
Commerce	9,5	9,4	9,7	9,9	11,0	11,0	11,0	11,3	
Finances, assurances et affaires immobilières	2,6	2,7	2,9	3,2	3,1	3,4	3,5	3,7	
Services †	34,8	33,4	32,8	32,0	33,2	34,3	34,5	34,0	
Administration publique	68,9	72,9	73,1	74,1	76,5	77,0	74,0	74,8	

Sources : CALURA et Enquête sur la population active

\* Il peut arriver que le taux ne soit pas exactement le même pour l'ensemble des industries et pour l'ensemble du Canada (tableau 1). On observe cela parce que le total du Canada inclut certains chômeurs et pensionnés qui demeurent membres de leur syndicat même s'ils ne travaillent pas; ces derniers sont exclus de l'ensemble des industries.

\*\* Comprend aussi les industries de l'énergie électrique, de distribution d'eau et de gaz et d'évacuation des déchets.

† Comprend les services aux entreprises, l'enseignement, les soins de santé, les services sociaux, l'hébergement et la restauration, les divertissements et loisirs, les services personnels et domestiques, les associations et les autres services.

Cette situation n'est cependant pas généralisée puisqu'il existe des exemples d'entreprises syndiquées, souvent motivées par la sauvegarde des emplois, qui ont su s'adapter (Harrisson et Laplante, 1994).

### Syndicalisation selon la province

Le taux de syndicalisation varie grandement d'une province à l'autre. En 1992, Terre-Neuve

avait le plus haut taux de syndicalisation avec 53 %, suivie d'assez loin par le Québec (39 %), la Colombie-Britannique et le Manitoba (36 %). Pour presque chaque province, l'emploi est principalement concentré dans les services, l'industrie manufacturière et le commerce. L'écart des taux de syndicalisation entre province dépend donc de la mesure dans laquelle ces industries sont syndiquées.

En ce qui concerne Terre-Neuve, Québec et la Colombie-Britannique, elles doivent leur taux relativement élevé à la forte syndicalisation de leurs industries des services (44 %, 44 % et 37 % respectivement, comparativement à 34 % pour l'ensemble du Canada), lesquelles regroupent plus du tiers de l'ensemble des travailleurs de ces provinces. Le Manitoba, pour sa part, tire son haut taux de syndicalisation des industries du

transport et des communications et de l'industrie manufacturière.

Par ailleurs, l'Alberta connaît le plus faible taux de syndicalisation, car les industries manufacturières (21 %) et de services (26 %) de cette province ont un taux parmi les plus faibles au Canada.

### Évolution des caractéristiques démographiques du monde syndical<sup>7</sup>

La stagnation du taux de syndicalisation cache certains changements quant aux caractéristiques démographiques et du marché du travail des syndiqués durant la courte période étudiée (1984 à 1990).

#### Sexe

En 1984, le syndiqué type avait plus de chances d'être de sexe masculin (dans 61 % des cas) (tableau 3). Six ans plus tard, les femmes avaient accru leur présence au sein de la main-d'oeuvre syndiquée et représentaient 43 % des syndiqués. Parallèlement, les femmes n'ont que peu accru leur représentativité parmi les non-syndiqués; elles constituaient déjà en 1984 près de la moitié des travailleurs rémunérés de cette catégorie.

#### Âge

En 1984 et 1990, les syndiqués avaient 4 ans de plus en moyenne par rapport aux non-syndiqués. Cependant, la répartition des syndiqués par groupe d'âge avait changé. Par exemple, le déclin du nombre de jeunes (17 à 34 ans) dans la population en général s'est avéré un peu plus marqué parmi les syndiqués que parmi les non-syndiqués. La proportion des 17 à 34 ans syndiqués a en effet diminué de 7 points de pourcentage (passant de 44 % à 37 %), comparativement à un déclin de 5 points (de 58 % à 53 %) pour les non-syndiqués (tableau 3). Ce déclin plus prononcé peut être attribuable aux règles d'ancienneté prévalant

**Tableau 3**  
**Répartition des travailleurs selon l'adhésion syndicale, l'âge et le sexe**

	1984			1990		
	Total	Syndiqués	Non-syndiqués	Total	Syndiqués	Non-syndiqués
	en milliers					
<b>Total</b>	<b>9 156</b>	<b>3 466</b>	<b>5 690</b>	<b>9 994</b>	<b>3 514</b>	<b>6 480</b>
	%					
17 à 24 ans	22	11	28	16	8	21
25 à 34 ans	31	33	30	31	29	32
35 à 44 ans	23	28	20	28	32	25
45 à 54 ans	15	18	13	17	21	14
55 à 69 ans	9	10	8	9	10	8
	en milliers					
<b>Hommes</b>	<b>5 046</b>	<b>2 131</b>	<b>2 915</b>	<b>5 274</b>	<b>2 006</b>	<b>3 268</b>
	%					
17 à 24 ans	20	11	27	16	8	21
25 à 34 ans	31	31	31	31	28	33
35 à 44 ans	24	28	20	27	31	24
45 à 54 ans	16	19	13	17	22	13
55 à 69 ans	10	11	9	10	11	9
	en milliers					
<b>Femmes</b>	<b>4 110</b>	<b>1 335</b>	<b>2 775</b>	<b>4 720</b>	<b>1 508</b>	<b>3 212</b>
	%					
17 à 24 ans	24	12	30	17	9	21
25 à 34 ans	31	35	29	30	30	30
35 à 44 ans	23	29	20	29	33	26
45 à 54 ans	14	16	13	17	20	15
55 à 69 ans	8	8	7	8	8	8

Sources : Enquête sur l'adhésion syndicale et Enquête sur l'activité

dans les milieux syndiqués, lesquelles se trouvent à favoriser les travailleurs plus âgés, plus particulièrement en période de récession<sup>8</sup>. Également, le glissement des emplois vers les industries de services a entraîné la création de postes non syndiqués, souvent comblés par des jeunes.

Le groupe des 35 à 54 ans a connu une croissance rapide tant pour les syndiqués que les non-syndiqués, une partie d'entre eux – les plus jeunes – faisant partie de l'explosion démographique survenue après la Seconde Guerre mondiale. On compte dans ce groupe d'âge relativement plus de travailleurs syndiqués que de tra-

vailleurs non syndiqués, et cela n'a pas changé durant toute la période à l'étude. Finalement, les travailleurs âgés de 55 à 69 ans sont demeurés relativement plus nombreux parmi les syndiqués tout au cours de la période observée.

#### Scolarité

En 1990, on note un accroissement général de la scolarité des travailleurs comparativement à 1984. Les syndiqués sont cependant demeurés plus scolarisés que les non-syndiqués (graphique A). Ils possédaient aussi dans une plus grande mesure que les non-syndiqués un niveau extrême de scolarité (soit faible ou élevé) : en

1990, 7 % des syndiqués avaient moins de neuf années de scolarité, alors que 45 % détenaient un certificat d'études postsecondaires ou un diplôme universitaire; les proportions correspondantes pour les non-syndiqués étaient respectivement de 5 % et de 38 %.

Parmi les syndiqués, ce sont surtout les hommes qui étaient responsables de la forte proportion au niveau inférieur de scolarité, alors que ce sont plutôt les femmes qui se trouvaient parmi les niveaux éle-

vés. Cette caractéristique reflète la répartition industrielle des syndiqués : une proportion importante d'entre eux ayant un faible niveau de scolarité (plus particulièrement les hommes) se trouvaient dans les industries manufacturières et dans les autres industries primaires, alors que les plus scolarisés (en plus grande partie des femmes) étaient dans les industries des services (tels que l'éducation, la santé et les services sociaux) et de l'administration publique.

## Caractéristiques du marché du travail

### Industrie

En 1984, environ 86 % des syndiqués étaient concentrés dans quatre groupes industriels sur neuf : les industries des services, les industries manufacturières, l'administration publique, et les transports et communications (tableau 4). Ces industries avaient également des taux de syndicalisation supérieurs à la moyenne canadienne (tableau 2).

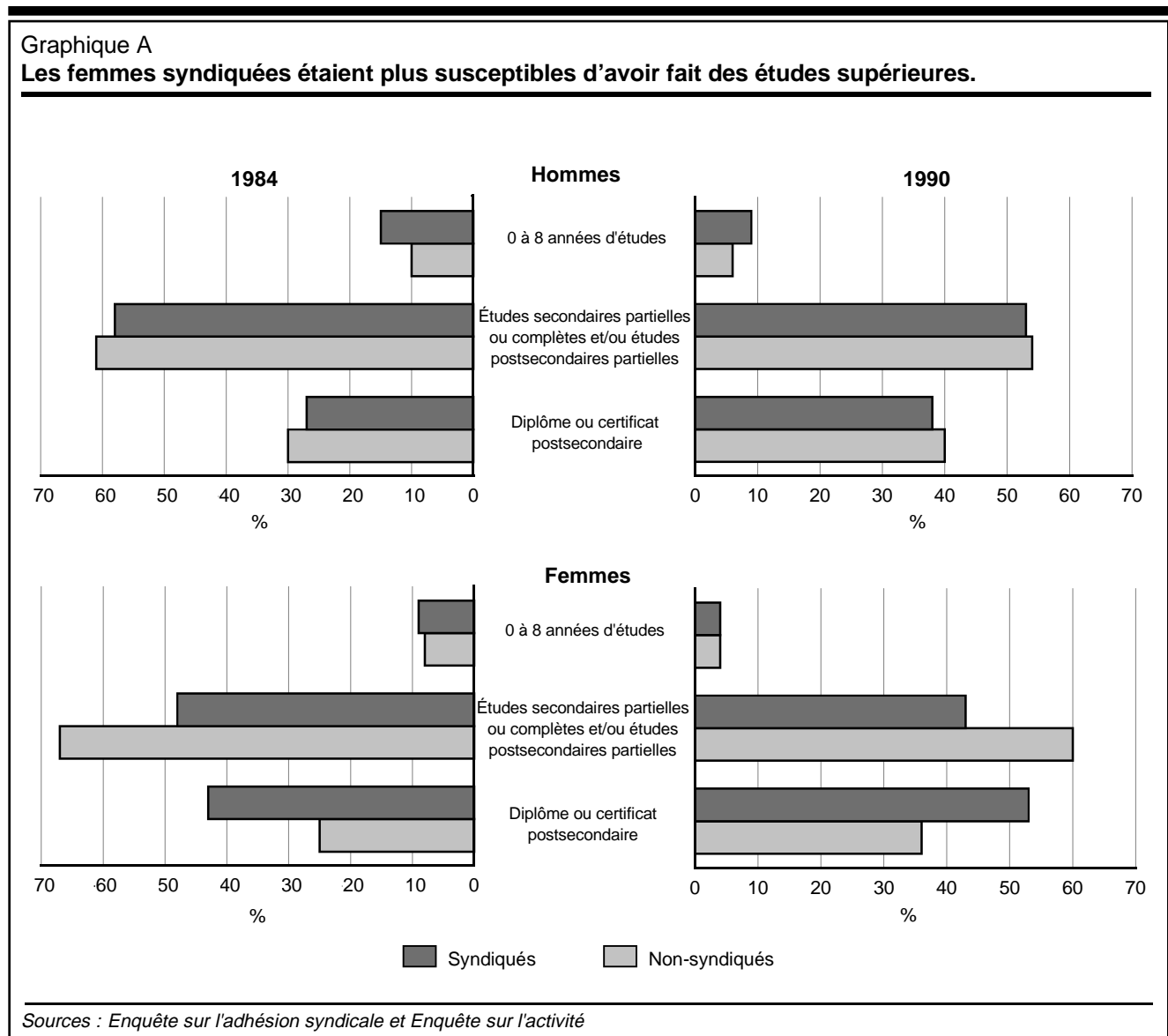


Tableau 4  
Répartition des travailleurs selon l'adhésion syndicale et l'industrie

	1984			1990		
	Total	Syndiqués	Non-syndiqués	Total	Syndiqués	Non-syndiqués
	en milliers					
<b>Ensemble des industries</b>	<b>9 156</b>	<b>3 466</b>	<b>5 690</b>	<b>9 994</b>	<b>3 514</b>	<b>6 480</b>
	%					
Secteur des biens	28	31	26	26	28	25
Agriculture	1	--	1	1	-	2
Autres industries primaires	3	2	3	2	2	2
Industries manufacturières	21	25	18	18	21	17
Construction	4	4	4	5	5	5
Secteur des services	72	69	74	74	72	75
Transports et communications *	8	13	5	8	13	6
Commerce	17	6	24	17	6	23
Finances, assurances et affaires immobilières	6	1	8	6	2	8
Services **	32	33	32	35	37	33
Administration publique	8	15	4	8	15	4

Sources : Enquête sur l'adhésion syndicale et Enquête sur l'activité  
\* Comprend aussi les industries de l'énergie électrique, de distribution d'eau et de gaz et d'évacuation des déchets.  
\*\* Comprend les services aux entreprises, l'enseignement, les soins de santé, les services sociaux, l'hébergement et la restauration, les divertissements et loisirs, les services personnels et domestiques, les associations et les autres services.

En 1990, l'ensemble de ces industries regroupait toujours la même proportion de travailleurs syndiqués; cependant, l'importance relative de chacune d'elles avait quelque peu changé. Ainsi, le déclin de l'emploi dans les industries manufacturières a fait diminuer la part de ce groupe industriel dans l'emploi syndiqué et dans l'emploi non syndiqué; cette part est respectivement passée de 25 % à 21 % et de 18 % à 17 % (tableau 4). En fait, les syndiqués ont perdu 15 % de leurs emplois pendant la période (-128 000 personnes), alors que les non-syndiqués ont fait un gain net d'emplois de 4 % (41 000). En revanche, la part perdue par les industries manufac-

turières a été récupérée par les services, qui comptaient près de 500 000 travailleurs de plus par rapport à 1984. Même si près des trois quarts de cette hausse de l'emploi s'est faite parmi les non-syndiqués, c'est pour les syndiqués que la part de cette industrie s'est le plus accrue, en raison de la baisse de l'importance relative des industries manufacturières.

L'agriculture; les autres industries primaires; et les finances, assurances et affaires immobilières n'ont regroupé qu'une faible part des syndiqués en 1984 et en 1990 (de 3 % à 4 % dans l'ensemble). Les industries de l'agriculture et des finances, assurances et affaires immobilières enregistraient égale-

ment de faibles taux de syndicalisation (tableau 2). Ces industries se prêtent plutôt mal aux pratiques syndicales, leurs entreprises étant souvent de petite taille. Dans certains cas, comme pour les banques, l'adhésion syndicale ne faisait pas et ne fait toujours encore généralement pas partie de la «culture» entrepreneuriale.

### Profession

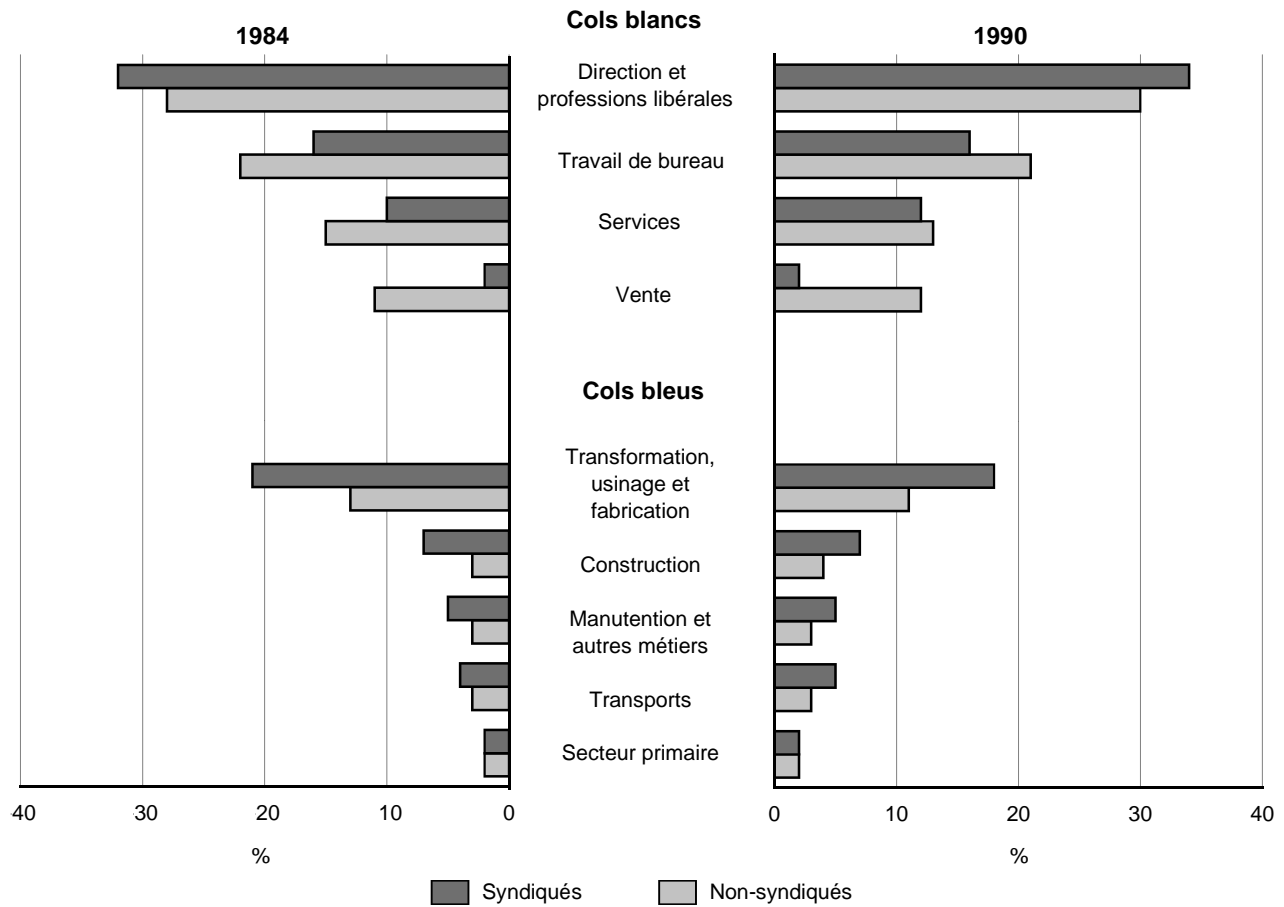
En 1984, 60 % des syndiqués occupaient un poste de col blanc comparativement à 76 % des non-syndiqués (graphique B). En 1990, cette proportion avait légèrement augmenté pour les syndiqués (63 %) en raison d'une croissance des postes de direction et des professions libérales, de même que des postes liés aux services, mais elle demeurait stable pour les non-syndiqués. En contrepartie, la part des syndiqués cols bleus a fléchi en raison d'une diminution du nombre de syndiqués qui exerçaient une profession dans le domaine de la transformation, de l'usinage et de la fabrication.

### Régime de travail et heures habituelles de travail

Les chances qu'un syndiqué travaille à temps partiel sont plus faibles qu'elles ne le sont pour le non-syndiqué, bien que l'écart se soit rétréci considérablement au cours des années. En 1984, environ 8 % de tous les syndiqués travaillaient à temps partiel, comparativement à 19 % chez les non-syndiqués. Toutefois, entre 1984 et 1990, près des deux tiers de l'augmentation totale du travail à temps partiel était attribuable aux syndiqués. Par conséquent, en 1990, la proportion de syndiqués travaillant à temps partiel a augmenté pour atteindre 12 % en raison probablement de l'augmentation de l'adhésion syndicale des femmes, alors qu'elle avait légèrement diminué pour se situer à 18 % chez les non-syndiqués.

Graphique B

**La répartition des travailleurs tant syndiqués que non syndiqués dans toutes les professions a peu changé.**



Sources : Enquête sur l'adhésion syndicale et Enquête sur l'activité

Les heures moyennes habituelles de travail par semaine varient peu selon qu'un travailleur est syndiqué ou non. Il est intéressant de noter que les travailleurs à temps plein syndiqués ont tendance à travailler moins d'heures en moyenne que leur contrepartie non syndiquée (40 heures contre 42), alors que les employés à temps partiel travaillent plus longtemps lorsqu'ils sont syndiqués (20 heures contre 18).

#### Ancienneté

On ne se surprendra pas d'apprendre que les syndiqués travaillent durant de plus longues périodes pour le même employeur que les non-syndiqués. En fait, sur toute la période observée, même si l'ancienneté a diminué de part et d'autre<sup>9</sup>, elle était près de deux fois plus élevée pour les syndiqués (8,8 années contre 5,0 années pour les non-syndiqués). Les hommes syndiqués ont une ancienneté plus élevée que les femmes syndiquées

(9,9 années contre 7,3 années), une situation qui vaut également pour les hommes et les femmes non syndiqués (5,7 années contre 4,2 années).

Outre le fait que les syndiqués sont plus susceptibles d'avoir une meilleure sécurité d'emploi, leur ancienneté plus élevée peut être attribuée à d'autres facteurs. Ainsi, les entreprises fortement syndiquées existent souvent depuis de nombreuses années (comme par exemple les industries manufactu-



rières et celles des transports, communications et autres services publics), ce qui permet à leurs employés d'accumuler plus d'années d'ancienneté. Également, une proportion non négligeable de syndiqués (15 %) proviennent de la fonction publique des différents niveaux de gouvernement, un milieu qui jusqu'à tout récemment offrait une excellente sécurité d'emploi.

## Rémunération

### Taux de salaire

Sur toute la période observée, les syndiqués ont conservé une avance considérable en matière de taux de salaire horaire sur les non-syndiqués, soit 3,33 \$ de plus en 1984 (en dollars constants de 1990) et 4,06 \$ de plus en 1990 (tableau 5).

Cependant, outre la syndicalisation, l'écart salarial peut être attribuable à plusieurs autres facteurs puisque les syndiqués possèdent certaines caractéristiques qui les avantagent sur le plan salarial. Par exemple, on a déjà établi qu'ils étaient plus souvent de sexe masculin, qu'ils étaient légèrement plus âgés, qu'ils avaient plus d'ancienneté; on sait par ailleurs que les syndicats se retrouvent plus souvent dans les grandes entreprises que dans les petites (Morissette, 1991) (graphique C). Ces facteurs combinés aux différences liées à l'industrie et à la profession entre syndiqués et non-syndiqués expliquent également l'écart salarial.

On se doit de mentionner que parmi les travailleurs à temps plein, l'écart salarial entre les syndiqués et les non-syndiqués était plus important pour les femmes (4,39 \$ en 1990) que pour les hommes (2,67 \$). Cela tient, comme on l'a déjà mentionné, au fait que les femmes syndiquées sont relativement plus scolarisées et que nombre d'entre elles oeuvrent dans les services publics.

**Tableau 5**  
**Taux de salaire horaire moyen selon l'adhésion syndicale, le sexe et le régime de travail**

	1984		1990	
	Syndiqués	Non-syndiqués	Syndiqués	Non-syndiqués
en \$ constants de 1990				
<b>Total</b>	<b>13,62</b>	<b>10,29</b>	<b>17,53</b>	<b>13,47</b>
Hommes	14,51	12,05	18,68	15,50
Femmes	12,21	8,45	16,01	11,40
<b>Temps plein</b>	<b>13,74</b>	<b>10,99</b>	<b>17,77</b>	<b>14,20</b>
Hommes	14,59	12,68	18,74	16,07
Femmes	12,17	8,78	16,22	11,83
<b>Temps partiel</b>	<b>12,27</b>	<b>7,36</b>	<b>15,87</b>	<b>10,21</b>
Hommes	11,46	6,69	17,60	9,98
Femmes	12,46	7,61	15,28	10,29

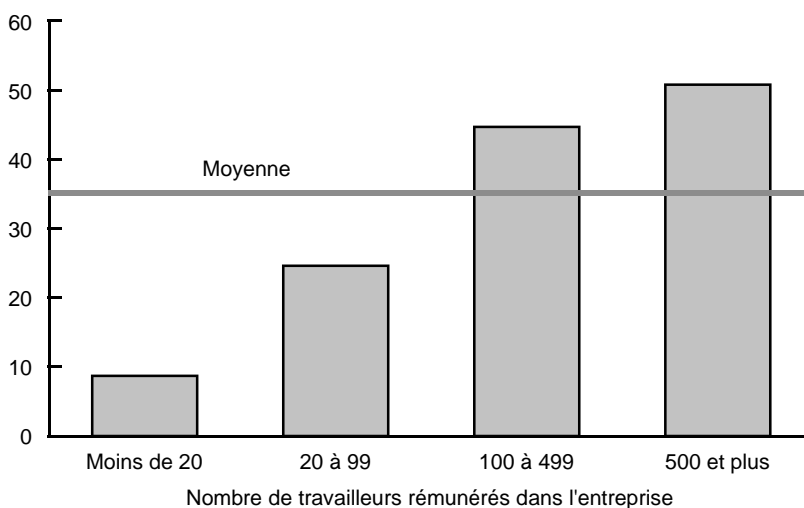
Sources : Enquête sur l'adhésion syndicale et Enquête sur l'activité

Entre 1984 et 1990, l'écart salarial entre les syndiqués et les non-syndiqués s'est agrandi, tant pour les hommes que les femmes, qu'ils travaillent à temps plein ou à temps partiel.

Par ailleurs, lorsque les syndiqués travaillaient des heures supplémentaires, ils avaient plus souvent que les non-syndiqués un salaire compensatoire; en effet, parmi les travailleurs qui effectuaient des heures supplémentaires

**Graphique C**  
**La proportion de travailleurs syndiqués augmente avec la taille de l'entreprise.**

% de travailleurs rémunérés qui sont syndiqués



Source : Enquête sur l'activité, 1990

en novembre 1991, 78 % des syndiqués ont reçu un salaire compensatoire correspondant au moins à leur taux horaire et demi contre 49 % des non-syndiqués<sup>10</sup>.

### Couverture par des régimes de retraite

Les chances d'être couvert par un régime de retraite était plus de deux fois plus grandes pour les travailleurs syndiqués qu'elles ne l'étaient pour les non-syndiqués.

De 1984 à 1990, la proportion de syndiqués couverts par un régime de pensions a légèrement fluctué, tout en se maintenant près de la barre des 77 %. Chez les non-syndiqués, la proportion d'employés couverts par un régime de pensions a connu une lente progression, passant de 30 % en 1984 à 33 % en 1990.

### Sommaire

Malgré une croissance importante des effectifs syndicaux, le taux de syndicalisation stagne au Canada depuis plusieurs années. Cette stagnation peut être attribuée au glissement des emplois du secteur des biens vers le secteur des services, lequel aurait dû entraîner une diminution du taux de syndicalisation n'eût été l'accroissement de la main-d'oeuvre syndiquée dans les services publics.

Le syndiqué type de 1984 n'en a pas moins subi les mêmes changements de profil que le travailleur canadien moyen. Par exemple, si en 1984 ce dernier était plus souvent un homme, il avait de plus en plus de chances d'être une femme en 1990. Son niveau de scolarité s'était accru tout comme celui de l'ensemble des travailleurs, mais lorsqu'il s'agissait d'une femme, l'écart de scolarité était plus important entre syndiquée et non-syndiquée. Ce syndiqué type avait plus de chances d'oeuvrer dans les industries manufacturières en

1984, alors qu'en 1990 il était plus susceptible d'appartenir à l'industrie des services ou d'occuper un poste de gestion ou encore d'exercer une profession libérale.

Par ailleurs, lorsqu'on compare le syndiqué type au non-syndiqué, certaines caractéristiques n'ont que peu varié entre 1984 et 1990; il était toujours moins susceptible que le non-syndiqué d'être employé à temps partiel, ses heures de travail équivalaient en nombre à celles du non-syndiqué et il travaillait plus longtemps pour le même employeur que le non-syndiqué. Par ailleurs, l'écart salarial entre syndiqués et non-syndiqués est demeuré important sur toute la période observée mais ne s'expliquait pas seulement par l'adhésion syndicale. Parmi les travailleurs effectuant des heures supplémentaires, le syndiqué était toujours plus susceptible que le non-syndiqué de recevoir un salaire compensatoire pour son surtemps. Finalement, une plus grande proportion de syndiqués sont couverts par un régime de retraite.

Il est difficile de prédire l'avenir du mouvement syndical au Canada. Le taux global de syndicalisation se maintiendra-t-il aux alentours de 33 %, comme on l'a observé au cours des trois dernières décennies? Va-t-il augmenter, ou encore diminuer comme le taux observé aux États-Unis? La réponse n'est pas évidente. D'une part, la poursuite des récentes politiques gouvernementales, telles les réductions d'effectifs dans la fonction publique et, d'autre part, la diminution de l'importance relative des industries manufacturières, dont les taux de syndicalisation ont été traditionnellement très élevés, auront tendance à faire baisser le taux de syndicalisation global. Par ailleurs, la croissance continue de l'emploi dans le secteur des services, domaine où l'adhésion syndicale a

connu une certaine croissance au cours des dernières années, aura tendance à faire augmenter le taux global. L'impact de ces deux forces opposées déterminera l'avenir du taux global de syndicalisation au Canada. □

### Notes

1 Bien que les enquêtes-ménages couvrent les personnes de 16 ans, ces dernières ont été délibérément exclues de la présente analyse afin de permettre une comparaison de données avec celles d'une autre base de données de Statistique Canada contenant des renseignements sur l'adhésion syndicale (Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes), lesquels ne tiennent pas compte des personnes de 16 ans. L'exclusion de ces personnes ne devrait pas entraîner de différences marquées au sein des résultats de cette étude, puisqu'à cet âge, peu de personnes sont pleinement actives sur le marché du travail.

2 En effet, depuis le milieu des années 60, une nouvelle loi permet aux employés des services publics (administration publique, industries de l'éducation, de la santé et des services sociaux, et certaines sociétés de la couronne telles que Air Canada) de former des syndicats.

3 En fait, toutes choses étant égales par ailleurs, ce glissement aurait probablement entraîné une diminution du taux de syndicalisation si les services publics n'avaient enregistré une hausse de leurs effectifs, lesquels sont pour la plupart syndiqués.

4 Au moment de la rédaction de cet article, le taux de syndicalisation selon l'industrie n'était pas disponible pour l'année 1993.

5 La croissance de l'adhésion syndicale dans le secteur des services depuis 1976 est en partie attribuable à un changement dans la *Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers* survenu en 1983. Ce changement consistait à inclure certaines associations professionnelles, telles que celles des infirmières, médecins et professeurs, qui n'étaient pas incluses avant 1983 dans le recensement des syndicats ouvriers. L'effet de cette inclusion apparaît d'ailleurs clairement dans le tableau 2 : de 1982 à 1983, le taux de syndicalisation dans les industries des services est passé de 25 % à 32 %.

6 Les services privés ont été définis ici comme regroupant les industries du commerce; des finances, assurances et affaires

immobilières; et d'autres services tels les services aux entreprises, l'hébergement et la restauration, les divertissements et loisirs, les services personnels et domestiques, et les associations.

7 La partie qui suit concerne des données provenant des enquêtes-ménages. L'analyse ne repose pas sur les taux de syndicalisation pour cette partie parce que ces derniers présentent certaines différences avec les taux provenant de CALURA. Pour plus de détails, voir *Deux sources de données sur les syndiqués*. Il convient de souligner que la plupart des données sur l'adhésion syndicale présentées dans cette section prennent fin en 1990 et en 1991, puisque, pour diverses raisons financières et logistiques, ces données n'ont pas été recueillies par le biais des enquêtes-ménages par la suite. Cependant, des données plus récentes sur l'adhésion syndicale, qui seront bientôt disponibles, ont été recueillies par l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, laquelle a succédé à l'Enquête sur l'activité. En outre, dès 1997, le remaniement de l'Enquête sur la population active permettra d'obtenir régulièrement des données sur l'adhésion syndicale.

8 1990 était une année de récession, et 1984 une année d'expansion.

9 L'ancienneté moyenne telle que mesurée ici ne reflète pas l'ancienneté réelle mais seulement la période entre la date effective de début d'emploi et celle où l'enquête a été effectuée. Dans le cas des travailleurs saisonniers, l'ancienneté est calculée à partir de la date de début d'emploi de chaque année.

Autrement dit, ces travailleurs ne peuvent accumuler plus d'une année d'ancienneté. Pour plus de détails sur cette variable, consulter Belkhodja (1992).

10 Ce chiffre provient de l'Enquête sur les horaires et les conditions de travail de novembre 1991.

### ■ Documents consultés

BÉLANGER, J. et G. MURRAY. «Syndicats et restructuration économique: introduction» dans *Relations industrielles*, vol. 49, n° 4, Automne 1994, p. 639-647.

BELKHODJA, A. «Fidèles au poste: l'ancienneté des travailleurs» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 4, n° 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1992, p. 22-29.

EATON, J.K. *Croissance du syndicalisme dans les années soixante*, ministère du Travail du Canada, Ottawa, 1976.

HARRISSON, D. et N. LAPLANTE. «Confiance, coopération et partenariat: un processus de transformation dans l'entreprise québécoise» dans *Relations industrielles*, vol. 49, n° 4, Automne 1994, p. 696-728.

KRAHN, H. «Accroissement des régimes de travail atypiques» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 7, n° 4, Statistique Canada, Ottawa, Hiver 1995, p. 39-47.

MELTZ, N.M. *Manufacturing sector unionism: Canada-U.S. comparisons*, Kingston, Industrial Relations Centre, Queen's University, 1993.

MORISSETTE, R. «Les grandes entreprises offrent-elles de meilleurs emplois?» dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 3, n° 3, Statistique Canada, Ottawa, Automne 1991, p. 43-55.

REA, K.J. *A Guide to Canadian Economic History*, Toronto, Canadian Scholars' Press, 1991.

RIDDELL, W.C. «Unionization in Canada and the United States: A tale of two countries» dans *Small differences that matter: labor markets and income maintenance in Canada and the United States*, rédigé par D. Card et R.B. Freeman, p. 109-148, Chicago, University of Chicago Press, 1993.

TRUDEAU, G. et D. VEILLEUX. «Le monopole nord-américain de représentation syndicale à la croisée des chemins» dans *Relations industrielles*, vol. 50, n° 1, Hiver 1995, p. 9-36.